



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Services du matériel et des acquisitions
Tours Centennial
200, rue Kent
Pièce E249, 9^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

Objet : **DEMANDE DE PROPOSITION: FP802-180014**
Formation sur le Système de commandement d'intervention

Dans le cadre de la demande de propositions mentionnée en rubrique, le présent addenda n^o 2 est émis afin de répondre aux questions des soumissionnaires reçues jusqu'à présent. Les questions et réponses sont incluses à l'annexe A-1.

Toutes autres conditions générales de cette demande de proposition demeurent les mêmes.

Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie du présent document à leur proposition.

Cordialement,

Beverly Shawana

Agente principale des contrats
Opérations de gestion des finances et du matériel

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Nom de l'entreprise _____

Signature _____

Canada



Annexe A-1

Q1 : Si le Conseil national mixte relatif aux voyages rajuste ses taux en matière de voyages, le contrat sera-t-il modifié pour comprendre ces changements?

R1 : Les taux de remboursement des frais de déplacement de l'entrepreneur reflèteront les taux réels établis par le Conseil national mixte relatif aux voyages au moment où le déplacement est effectué.

Q2 : Comme les lieux de formation proposée ne sont pas indiqués, si un cours avait lieu au nord du 60^e parallèle, les taux en matière de voyages en vigueur s'appliqueraient-ils?

R2 : Oui, comme prévu par le Conseil national mixte relatif aux voyages, bien qu'il soit peu probable que des cours aient lieu au nord du 60^e parallèle.

Q3 : Section 5; Attestations et renseignements supplémentaires : Si l'entrepreneur ne soulève aucune préoccupation, les formulaires mentionnés sont-ils obligatoires? La section concernant le régime d'intégrité comporte la mention S'il s'applique.

R3 : Tous les formulaires demandés à la section 5 doivent être présentés uniquement s'ils s'appliquent à la présentation du soumissionnaire.

Q4 : Le soumissionnaire doit-il obligatoirement remplir la documentation en format « RIF » fournie dans le cadre du contrat (en format PDF) ou celui-ci peut-il fournir tous les renseignements requis dans un document Word?

R4 : Bien que nous préférions recevoir la documentation relative aux personnes-ressources en format PDF (afin d'assurer l'intégrité de la soumission), un document Word est acceptable. Il convient de noter que, si une soumission est reçue en format Word, elle sera saisie en format PDF par le MPO et la GCC au moment de la clôture du processus d'appel d'offres.

Q5 : La GCC passe du modèle actuel d'établissement des coûts de formation selon un prix tout inclus à un modèle où les frais de déplacement de l'instructeur seront remboursés conformément aux taux établis par le Conseil du Trésor (CT). Ce changement pourrait entraîner des frais de déplacement prohibitifs pour les instructeurs vivant très loin du lieu de formation. Avec deux instructeurs, les coûts pour la GCC pourraient augmenter de 50 % à 100 % par cours. Pourrait-on envisager d'attribuer des points supplémentaires à un fournisseur disposant d'instructeurs pour les cours I-300 ou I-400 résidant dans chaque région?



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

R5 : La Garde côtière ne modifiera pas les critères d'évaluation afin d'y inclure des points supplémentaires pour les fournisseurs disposant d'instructeurs résidant dans chaque région.